

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H331 Toxique par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
 Date de la première parution: 08/03/2021

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sulfentrazone	Sulfentrazone	122836-35-5	31.77
carfentrazone-ethyl	carfentrazone-ethyl	128639-02-1	3.53
glycerol	glycerol	56-81-5	$\geq 5 - < 10$ *
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	$\geq 1 - < 5$ *
2-methylnaphthalene	2-methylnaphthalene	91-57-6	$\geq 1 - < 5$ *
toluene	Toluene	108-88-3	$\geq 1 - < 5$ *
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Retirez les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
 Maintenir les voies respiratoires dégagées.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

- Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Toxique par inhalation.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Composés halogénés
oxydes de soufre
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Composés chlorés
Composés de fluor
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/06/2023
1.2	10/13/2023	50000403	Date de la première parution: 08/03/2021

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
 Date de la première parution: 08/03/2021

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
glycerol	56-81-5	TWA (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m ³	CA QC OEL
Solvent naphtha (pétroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m ³	ACGIH
2-methylnaphthalene	91-57-6	TWA	0.5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	0.5 ppm	CA QC OEL
toluene	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m ³	CA ON OEL

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
toluene	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt)	0.03 mg/l	ACGIH BEI

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

				que possible après l'arrêt de l'exposition)		
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Porter un équipement de protection adéquat.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE



Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

État physique : liquide

Forme : liquide visqueux

Couleur : blanc cassé à blanc, jaune-orange

Odeur : de type solvant

pH : 4.4

Point de fusion/congélation : 123 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 91 °C
Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 9.99 lb/gal

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité
Solubilité dans l'eau : dispersable
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

 Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

 Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.27 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,050 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE



Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfentrazone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: Activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

carfentrazone-ethyl:

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
 Date de la première parution: 08/03/2021

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
 Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
 Espèce: Souris (mâle et femelle)
 Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Pas de potentiel génotoxique

glycerol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
 Résultat: négatif

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
 Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse
 Espèce: Rat
 Voie d'application: inhalation (vapeurs)
 Résultat: négatif

2-methylnaphthalene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur
 Système de test: Lymphocytes humains
 Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames
 Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

toluene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
 Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
 Résultat: négatif

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Rat
Résultat: négatif

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:**Sulfentrazone:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 25 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOEL: 10 mg/kg p.c./jour
Méthode: EPA OPP 83-3

Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 50 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: LOAEL F1: 25 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Malformations squelettiques.
Organes cibles: rate
Méthode: EPA OPP 83-3

carfentrazone-ethyl:

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
 Date de la première parution: 08/03/2021

- Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude multi-générationnelle
 Espèce: Rat, mâle et femelle
 Voie d'application: Ingestion
 Fertilité: NOEL: 4,000 ppm
 Résultat: négatif
- Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
 Espèce: Rat, femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour
 Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour
 Résultat: négatif
- Type d'essai: Développement embryofœtal
 Espèce: Lapin, femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour
 Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour
 Résultat: négatif
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
- glycerol:**
- Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Oral(e)
 Résultat: négatif
- Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude sur deux générations
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Oral(e)
 Résultat: négatif
- toluene:**
- Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
 Voie d'application: Inhalation
 Résultat: Effets tératogènes.
 Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont été observés
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.
- propane-1,2-diol:**
- Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
 Espèce: Souris
 Voie d'application: Oral(e)
 Résultat: négatif
- Incidences sur le développement : Type d'essai: Développement embryofœtal

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE



Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

pement fœtal Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfentrazone:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

2-methylnaphthalene:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

toluene:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 19.9 mg/kg
LOAEL : 65.8 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 90-days
BPL : oui
Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Souris, mâle

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
 Date de la première parution: 08/03/2021

NOAEL : 60 mg/kg
 LOAEL : 108.4 mg/kg
 Voie d'application : Orale - alimentation
 Durée d'exposition : 90-days
 Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Chien, mâle
 NOAEL : 10 mg/kg
 LOAEL : 28 mg/kg
 Voie d'application : Orale - alimentation
 Durée d'exposition : 90-days
 Organes cibles : système hématopoïétique, Foie

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Souris, mâle et femelle
 NOAEL : 1000 ppm
 LOAEL : 4000 ppm
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 90 days
 Organes cibles : Sang

Espèce : Chien, mâle et femelle
 NOEL : 150 mg/kg
 LOAEL : 500 mg/kg
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 90 days
 Organes cibles : Sang

Espèce : Chien, mâle et femelle
 NOEL : 50 mg/kg
 NOAEL : 150 mg/kg
 LOAEL : 500 mg/kg
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 12 months
 BPL : oui
 Organes cibles : Sang

glycerol:

Espèce : Rat
 LOAEL : 1 mg/kg
 Voie d'application : Inhalation
 Durée d'exposition : 14 d
 Dose : 0, 1, 1.93, 3.91 mg/L
 Symptômes : irritation des voies respiratoires, Décès

Espèce : Rat
 NOAEL : 0.165 mg/l
 LOAEL : 0.662 mg/l
 Voie d'application : Inhalation
 Durée d'exposition : 13 w
 Dose : 0, 0.033, 0.165, 0.662 mg/L
 Symptômes : irritation des voies respiratoires

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 12 months

2-methylnaphthalene:

Espèce : Souris, femelle
LOAEL : 50.3 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 81 w
Dose : 0, 50.3, 107.6 mg/kg-d
Symptômes : effets pulmonaires, effets sur le système immunitaire

Espèce : Souris
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 30 w
Nombre d'expositions : 2/w
Dose : 119 mg/kg-application
Symptômes : effets pulmonaires
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

toluene:

Espèce : Rat
NOAEL : 625 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Symptômes : effets sur le système nerveux central

Espèce : Rat
NOAEL : 0.098 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

Espèce : Rat
LOAEL : 2.261 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,700 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 160 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE



Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Composants:

Sulfentrazone:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

carfentrazone-ethyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

toluene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2-methylnaphthalene:

Contact avec la peau : Organes cibles: Peau
Symptômes: Irritation

Effets neurologiques

Composants:

Sulfentrazone:

<** Phrase language not available: [3F] CUST - FMC_00000000170 **>

carfentrazone-ethyl:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
 Date de la première parution: 08/03/2021

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:**Sulfentrazone:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: Essai en dynamique
 Méthode: EPA OPP 72-1
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 93.8 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: Essai en dynamique
 Méthode: EPA OPP 72-1
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 60.4 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type d'essai: Essai en dynamique
- NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 14.1 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 32.8 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.031 mg/l
 Durée d'exposition: 120 h
- CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0288 mg/l
 Durée d'exposition: 14 d
- CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 0.042 mg/l
 Durée d'exposition: 120 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 5.9 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.51 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- NOEL (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 3,160 ppm
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/06/2023
1.2	10/13/2023	50000403	Date de la première parution: 08/03/2021

NOEL (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

NOEL (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 100 ppm
Point final: Test de reproduction

NOEL (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): > 100 ppm
Point final: Test de reproduction

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 25 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2.55 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): 0.001 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (*Lemna gibba* (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

CE50 (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 0.0133 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 0.00933 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 22 µg/l
Durée d'exposition: 89 d

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
 Date de la première parution: 08/03/2021

- Type d'essai: Phase de Vie-Précoce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210
 BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia (Daphnie)): 35 mg/l
 Point final: <** Phrase language not available: [3F] CUST - TD-106106 **>
 Durée d'exposition: 21 d
 Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300
 Remarques: <** Phrase language not available: [3F] CUST - FMC11_000000079 **>
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1,000 mg/l
 Type d'essai: Inhibition de la respiration
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 820 mg/kg
 Méthode: Directives du test 216 de l'OECD
 Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.
 Méthode: Directives du test 217 de l'OECD
 Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
 Remarques: Diététique
 DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 2,250 mg/kg
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
 NOEL (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1000 ppm
 Point final: Test de reproduction
 DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
 DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee
 Point final: Toxicité aiguë par contact
- glycerol:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 885 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 2,900 mg/l
 Durée d'exposition: 192 h

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida): 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance

2-methylnaphthalene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1.49 mg/l
Point final: Immobilisation
Type d'essai: Essai en statique

toluene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 3.78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia sp.): 0.74 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 134 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 34,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 13,020 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Persistance et dégradabilité**Composants:****Sulfentrazone:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 2.22 - 9.56 h

Photodégradation : Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

glycerol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 24 h

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 58.6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

toluene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 23.6 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Sulfentrazone:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
BPL: oui
Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 9.8
pH: 7

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 176
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 305E de l'OECD
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.7 (20 °C)

glycerol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.75 (25 °C)
pH: 7.4

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72
Méthode: QSAR

2-methylnaphthalene:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.86

toluene:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n- : log Pow: 2.73 (20 °C)

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/06/2023
1.2	10/13/2023	50000403	Date de la première parution: 08/03/2021

octanol/eau)

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07

Mobilité dans le sol**Composants:****Sulfentrazone:**

Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: Distribution prévue dans les compartiments environnementaux

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 43 ml/g, log Koc: 1.63
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La substance/le mélange et ses métabolites dans le sol peuvent être mobiles, mais n'ont pas été détectés dans une étude de lixiviation sur le terrain.

Koc: 866, log Koc: 2.93

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/06/2023
1.2	10/13/2023	50000403	Date de la première parution: 08/03/2021

Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Règlementations internationales****UNRTDG**

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulfentrazone)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 3082
Nom d'expédition	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Sulfentrazone)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Dangereux pour l'environnement	: oui

Code IMDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulfentrazone)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfentrazone)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Code ERG	: 171
Polluant marin	: oui(Sulfentrazone)

AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : toluene
naphthalene
ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2',4'-DICHLORO-5'-(4-DIFLUOROMETHYL-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL)METHANESULFONANILIDE

Smectite-group minerals

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version 1.2 Date de révision: 10/13/2023 Numéro de la FDS: 50000403 Date de dernière parution: 03/06/2023
Date de la première parution: 08/03/2021

	bleau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/06/2023
1.2	10/13/2023	50000403	Date de la première parution: 08/03/2021

Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique